

Pourquoi une concertation ?

Le projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villiers-le-Bel Gonesse Arnouville fait l'objet d'une concertation publique conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme. Cette concertation, organisée par SNCF Gares & Connexions, se tiendra du 4 juin au 4 juillet 2025.

Les objectifs de la concertation :



Informier le public sur le projet, ses objectifs et ses caractéristiques ;



Recueillir les contributions du public ;



Améliorer le projet dans le sens d'une adaptation aux attentes des usagers et des habitants.

Pour participer à la concertation : consultez les modalités au dos du document !



Participez à la concertation !



S'informer



➤ La page internet dédiée à la concertation, qui vous donne accès aux informations disponibles sur le projet, aux actualités et à la documentation :
concertation-gare-villiers-le-bel-gonesse-arnouville.fr

➤ Ce présent dépliant, qui résume l'ensemble des informations clefs du projet, disponible également dans les mairies de Villiers-le-Bel, Gonesse et Arnouville aux horaires habituels d'ouverture.

Participer



➤ La plateforme de contribution sur le site Internet de la concertation pour déposer un avis et/ou poser une question pendant toute la période de la concertation.



Participez sur :
concertation-gare-villiers-le-bel-gonesse-arnouville.fr

Projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villiers-le-Bel Gonesse Arnouville

CONCERTATION PUBLIQUE

Du 4 juin au 4 juillet 2025



Parimage - Juin 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique, SNCF Gares & Connexions

© AREP - Image non contractuelle



Informez-vous et donnez votre avis !

concertation-gare-villiers-le-bel-gonesse-arnouville.fr

Le projet en bref

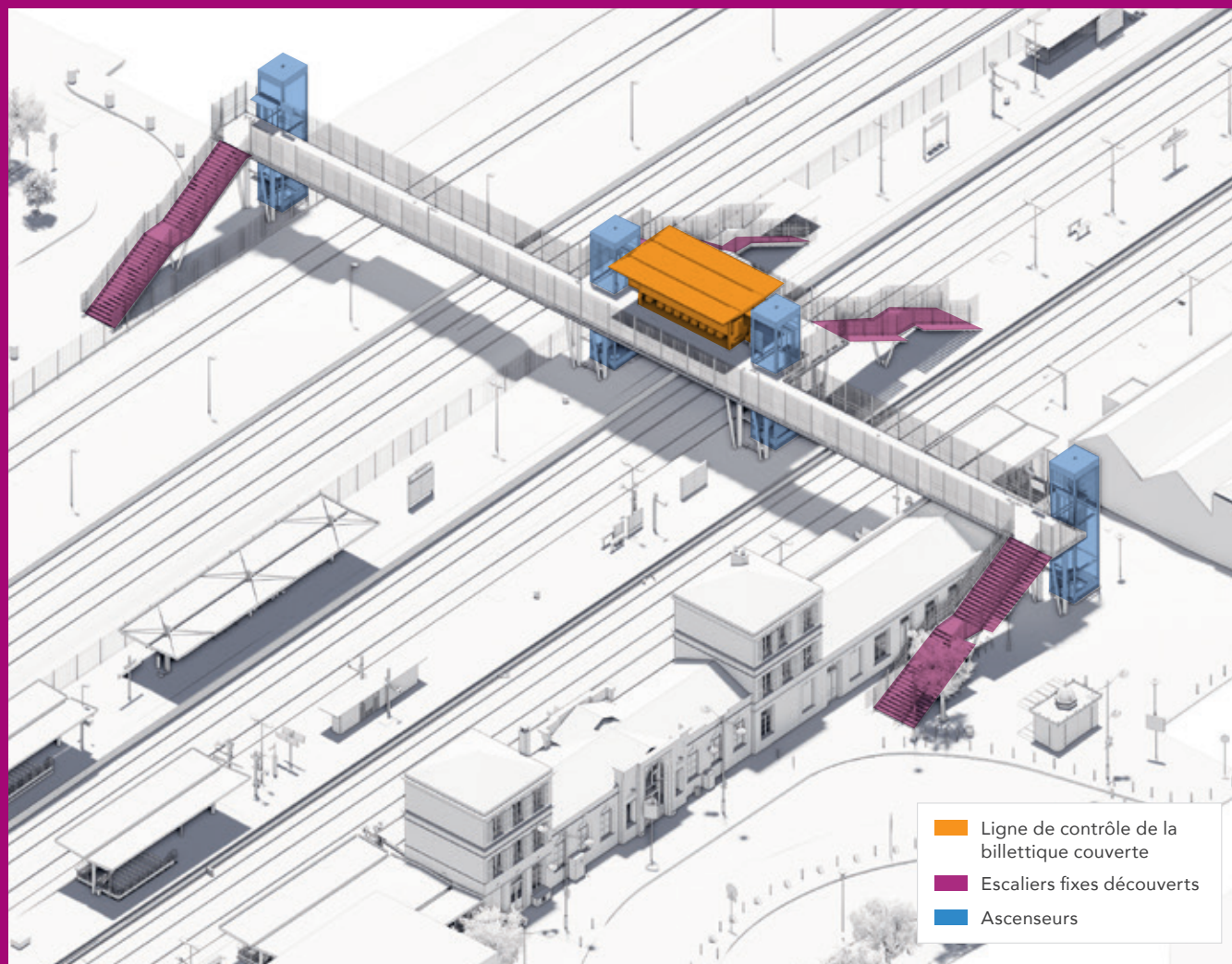
SNCF Gares & Connexions soumet à la concertation du public un projet de création d'une passerelle piétonne en gare de Villiers-le-Bel Gonesse Arnouville, afin de rendre la gare accessible aux personnes à mobilité réduite et de permettre à toutes et tous de traverser aisément les voies ferrées ou de rejoindre les quais de la gare.

La future passerelle de 80 mètres de long reliera les deux côtés des voies ferrées.

- » Elle sera un lien entre la gare routière (rue Jean-Jaurès) et le parvis de la gare (place du général Leclerc), utilisable par tous sans titre de transport,
- » Elle desservira les quais du RER D après validation d'un titre de transport.

La future passerelle va permettre :

- » de rendre la gare accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à ses 4 ascenseurs ;
- » de faciliter les déplacements vers les quais ou entre les deux côtés des voies ferrées ;
- » améliorer les cheminements proposés aux voyageurs et habitants en complément du passage souterrain existant ;
- » de renforcer la sécurité du quartier de la gare avec un cheminement sécurisé, éclairé et vidéo-surveillé.



- » Ligne de contrôle de la billetterie couverte
- » Escaliers fixes découverts
- » Ascenseurs

Cette concertation est l'occasion de vous présenter le projet de passerelle piétonne et d'échanger avec toutes et tous, usagers de la gare et riverains sur les aménagements envisagés et le chantier à venir.



Dès maintenant, **donnez votre avis sur cet aménagement** sur la plateforme de contribution du site Internet de la concertation :

concertation-gare-villiers-le-bel-gonesse-arnouville.fr



© AREP - Image non contractuelle